

Etat d'avancement des SCOTs

Description

Cet indicateur dresse un état des lieux de l'avancement des Schémas de Cohérence Territoriaux sur le territoire du Parc. Les SCOT sont des documents de planification à l'échelle d'un groupement de communes, permettant de mettre en cohérence les orientations dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat, des transports, de l'économie tout en prenant en compte l'environnement et les paysages.

C'est un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic et une vision d'ensemble de développement et de mise en cohérence des politiques publiques.

- Nombre de SCOTs en élaboration
- Nombre de SCOT adoptés
- Nombre de SCOT en révision

Contexte / Analyse

- Grenelle de l'Environnement
- Loi ALUR
- SCOT approuvés : 5 (Terre des 2 Caps, Boulonnais, Dunkerque, Audomarois, Calaisis)

Les SCOT doit être compatible avec la charte du Parc et les SCOT imposent leurs orientations aux documents d'urbanisme de rang inférieur. Les SCOTs existants ou en cours d'élaboration mettent en avant la nécessité de changer de modèle de développement, en renonçant au mitage des espaces agricoles ou naturels par l'urbanisation linéaire et en prônant un

développement concerté et cohérent des territoires.

Résultats

en 2015, tous le territoire du Parc est couvert par un SCOT approuvé.

Source : PNR CMO 2015

Un document d'urbanisme pour chaque commune, abordé autant que possible à l'échelle intercommunale

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 8 octobre 2015